

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 17 octobre 2024

Date de convocation : 2 août 2024	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 octobre 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-44**

### OBJET : Participation au 11<sup>ème</sup> Carrefour des communes

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DIX-SEPT du mois d'OCTOBRE, jeudi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 août 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD et Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que l'Association des maires de la Charente-Maritime (AMF17) organise son 11<sup>ème</sup> Carrefour des communes, le jeudi 24 avril 2025, à La Rochelle.

Ce salon professionnel, exclusivement dédié aux collectivités locales, réunit un large public de décideurs locaux, élus ou collaborateurs administratifs et techniques – tous ayant vocation à être des interlocuteurs réguliers du SDEER (lorsqu'ils viennent de Charente-Maritime).

La présence du SDEER lors de cet événement représente une opportunité de rencontres pour les interlocuteurs que les agents du SDEER n'auraient pas pu rencontrer au cours de

leurs visites dans les communes. C'est aussi un vecteur de communication sur les missions du SDEER au service des communes adhérentes.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour entreprendre les démarches de location d'un stand tenu par des représentants du SDEER au 11<sup>ème</sup> Carrefour des communes.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Donne un avis favorable à la proposition qui lui a été présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*